

Label

P@rents,



parlons

NUMÉRIQUE

Le label P@rents, parlons numérique

L'histoire du label

Lancé en 2022 par le Secrétariat à l'enfance et aux familles, le label "**P@rents, parlons numérique**" est un outil déployé sur l'ensemble des territoires. Il s'intègre dans une dynamique de communication plus large au niveau national avec la création du site : jeprotegemonenfant.gouv.fr



Dans le cadre d'une convention entre l'Union Nationale des Associations Familiales et l'Etat, le label est piloté, à l'échelle départementale, par les UDAF. Dans le Gard, il est activement déployé.

Le label en quelques mots

Promouvoir

Grâce à une identité visuelle propre, promouvoir les projets locaux dédiés à la **parentalité numérique** et rendre visible les actions déployées sur les territoires auprès des familles.

Développer

Renforcer l'accompagnement des parents grâce à la diffusion de messages clés autour de la parentalité numérique et conforter les **compétences parentales** sur ce sujet.

La labellisation des actions vise aussi à apporter une dynamique nationale en renforçant la cohérence des actions et tendre vers la mobilisation de tous les acteurs.

Quel bénéfice pour ma structure ?

La labellisation des actions locales attribue aux porteurs de projet labellisés un kit contenant :

- 🌐 Des conseils sur la posture en animation
- 🌐 Un répertoire des messages clés à diffuser aux parents
- 🌐 Des ressources (rapports, études guides...) pour une montée en compétence des professionnels
- 🌐 Des outils clés en main (jeux de cartes, sites ressources, fiches conseils...) pour l'animation d'ateliers
- 🌐 Une charte graphique et des supports de communication personnalisables pour promouvoir les actions

Critères de recevabilité et d'éligibilité

Le cahier des charges

Les structures qui agissent déjà ou souhaitent agir dans le champ de la parentalité numérique peuvent déposer une demande de labellisation pour leurs actions sur la plateforme **ELAN**.

→ Téléchargez le [cahier des charges complet en page n°4](#) ✨

Quelles sont les actions concernées ?

Groupes de parole, ateliers, conférences, outils, livrables ...

Les projets peuvent adopter une variété de formes, tant en présentiel qu'en distanciel à condition que ces dernières recherchent, dans une logique de proximité, la participation des parents, grands-parents ou toute personne ayant une fonction éducative hors cadre professionnel.

Hors périmètre du label :

La formation de professionnels ou de bénévoles, ainsi que les actions à destination exclusive des jeunes ne rentrent pas dans le périmètre de labellisation.

Engagements

Les porteurs de projets qui souhaitent répondre à cet appel à projet s'engagent à respecter :

- Les principes du CER (contrat d'engagement républicain).
- La charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires.
- Les critères d'éligibilité précisés dans le cahier des charges.
- Promouvoir auprès des parents les messages clés

Les personnes morales concernées devront respecter notamment les critères d'universalité (ouverture à l'ensemble des parents, gratuité), diffuser les messages portés par le dispositif « P@rents, parlons Numérique » et s'assurer de la qualité des intervenants.

NB : Le cahier des charges permet de demander la labellisation d'actions mais ne constitue pas une demande de subvention.

Les axes concernés

Thématiques

Les actions soumises à labellisation devront concerner les thématiques définies ci-dessous. Ces thématiques devront être traitées dans une démarche bienveillante et rassurante auprès des parents. Elles devront s'appuyer sur des ressources fiables et des messages clés proposés dans la cadre du dispositif.

Être parent à l'ère du numérique

- Pratiques numériques et postures parentales (relation avec les écrans, surveillance des enfants, exemplarité, communication en famille autour de ces enjeux, maintien du lien, rôle du contrôle parental...);
- Les peurs et les représentations des parents des outils numériques ;
- Les alternatives positives aux écrans ;
- Le temps d'écran ;
- Les usages positifs et familiaux des écrans ;
- Les premiers usages du smartphone ;
- Les jeunes enfants face aux écrans ;
- Numérique et école.

Dérives et risques : les violences en ligne

- Cybercriminalité (arnaques en ligne, escroqueries, piratage, usurpation d'identité, faux profil...);
- Cyberharcèlement ;
- Contenus violents et inappropriés (violence, pornographie, haine en ligne...);
- Discrimination ;
- Pratiques à risques (nudes, revenge porn...).
- Protection

La santé et les écrans

- L'impact de l'exposition des écrans sur la santé (sommeil, santé physique, alimentation, vue...)
- Développement cognitif ;
- Consommation excessive, cyberdépendance.

La citoyenneté numérique

- Protection des données personnelles ;
- Droits et responsabilités en ligne.

S'informer à l'ère du numérique

- Education aux médias ;
- La désinformation ;
- Manipulation, biais.

Ces thématiques pourront être abordées
sous l'angle spécifique :
➡ Des jeux vidéo
➡ Des réseaux sociaux

Procédures de labellisation

Actions locales

La labellisation des actions locales est adossée à la plate-forme Elan mise à disposition par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf).

Les projets seront soumis à un comité de labellisation propre au département du Gard, entre la Caf et l'Udaf. Il permettra notamment de vérifier la conformité des critères de recevabilité et le respect du cahier des charge, téléchargeable ci-dessous sur le site de l'Udaf30.

À l'issue du processus de labellisation, les porteurs d'actions recevront l'ensemble des ressources relatives au label (kit de ressources, logos et éléments graphiques).

RESSOURCES

Retrouvez l'ensemble des informations sur :
www.udaf30.fr



Contacts utiles

Du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h 00

Mail : numerique@udaf30.fr
Tél : 04 66 02 17 33



NOTE

